



## Déplacement technicien ligne internet 69 €

Par **Lealealea**, le **05/09/2016** à **16:57**

Bonjour,

Un technicien vient demain pour réparer ma ligne car je n'ai plus internet. Je voulais savoir si les 69 € demandés par orange pour le déplacement du technicien sont à ma charge ou si je peux demander le remboursement au propriétaire ?

Pour info :

- je ne sais pas encore s'il s'agit d'un problème sur la ligne dans la maison ou sur la prise, mais dans la cas contraire, je sais que si c'est dehors, c'est orange qui rembourse, et si c'est la box, c'est à ma charge. Ma question porte donc uniquement si c'est les lignes de la maison ou les prises qui ne fonctionnent pas.
- Je passe par un notaire qui m'a dit que c'est à ma charge car ce n'est pas obligé de louer un logement avec une prise téléphone. Mais pour moi c'est au propriétaire car c'est écrit dans l'état des lieux qu'il y a des prises téléphone, donc je pense que c'est au propriétaire de faire en sorte qu'elles fonctionnent, non ?

J'espère avoir été claire dans ma demande.

Si c'est possible d'avoir un max d'arguments si c'est au propriétaire de payer, car il va falloir que je convainque le notaire...

Merci d'avance

Par **HOODIA**, le **06/09/2016** à **07:54**

Bonjour,

Vous avez une réponse claire du notaire concernant votre demande !

Par **janus2fr**, le **06/09/2016** à **08:07**

Bonjour,

Si la panne vient de l'installation intérieure, c'est comme pour tout le reste :

- si menue réparation : à la charge du locataire
- si grosse réparation : à la charge du bailleur (sauf si la responsabilité du locataire est

engagée).

Nota : la réponse du notaire est fausse !

Ce n'est pas parce qu'une installation téléphonique n'est pas obligatoire que le bailleur n'en doit pas la réparation. A partir du moment où le bailleur fournit l'installation, même si ce n'est pas une obligation, il doit veiller à son bon fonctionnement !